



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU DOUBS

DIRECTION DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES ET DU CONSEIL  
JURIDIQUE

BUREAU DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES LOCALES

M. J.CI Goudot  
Président de l'association « Vivre aux Chaprais »

REF. :

AFFAIRE SUIVIE PAR : CLAUDE WEBANCK

TEL : 03.81.25.13.10

Besançon, le **23 OCT. 2009**

Par lettre en date du 5 octobre 2009, reçue le 8, vous appelez mon attention sur la construction d'un ensemble immobilier, sis rue de Belfort à Besançon.

~~Vous estimez que les travaux réalisés ne correspondent pas aux dispositions de l'autorisation délivrée par le maire de Besançon et demandez quelle est la réglementation applicable en pareil cas.~~

Je fais procéder à l'examen de votre demande et vous informerai des suites qui y seront réservées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Pierre CLAVREUIL